

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 20 mai 2025

Délibération
N° 25.078.4
En exercice ... 37
Présents 29
Votants 31
Pour 31
Contre 0
Abstention 0

PÔLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE - SERVICE ENFANCE ET PARENTALITÉ
CONVENTION D'OBJECTIFS RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE ET LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT POUR LES TROIS DERNIERS TRIMESTRES 2025 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de la convocation : 14/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 20 mai à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Michel Galabru » de la commune de Nissan-Lez-Ensérune, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

29 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

2 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Mireille TORTES (représentée par monsieur Alain CASTAN).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Marcelle COUDERC, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Nathalie PIQUES.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 20 mai 2025

**Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) - Convention d'objectifs relative au fonctionnement
du entre la Communauté de communes La Domitienne et Département de l'Hérault pour
les trois derniers trimestres 2025 - Approbation et autorisation de signature.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L2111-1-II-1° et 2° disposant des mesures de prévention médicales, psychologiques, sociales et d'éducation pour la santé en faveur des futurs parents et des enfants et des actions d'accompagnement psychologique et social des femmes enceintes et des jeunes mères des familles démunies ;

Vu l'article L214-1-2 du Code de l'action sociale et des familles, créé par l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021, précisant que toute activité qui accompagne les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant par des actions d'écoute, de soutien, de conseils, d'informations ou favorable à l'entraide et l'échange entre parents constitue un service de soutien à la parentalité et qu'une charte nationale du soutien à la parentalité établit les principes applicables aux actions de soutien à la parentalité ;

Vu la loi n° 89-899 du 18 décembre 1989 relative à la protection et à la promotion de la santé de la famille et de l'enfance ;

Vu la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance et les lois n° 2016-297 du 14 mars 2016 et n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfant ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne, lesquels mentionnent notamment la création, la gestion et l'évaluation d'un lieu d'accueil enfants-parents au titre des compétences de l'établissement public de coopération intercommunale ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire n° 19.086.4 du 11 avril 2019, n° 21.025.4 du 16 mars 2021, n° 21.194.4 du 14 décembre 2021, n° 23.020.4 du mardi 7 février 2023 et n° 23.161.4 du 12 décembre 2023 concernant la mise en place d'une convention d'objectifs relative au fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et ses renouvellements successifs, avec le Département de l'Hérault ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 25.007.4 du 4 février 2025 relative à la signature d'une convention uniquement pour le premier trimestre 2025 en raison du retard du vote du budget départemental ;

Vu la lettre de notification de décision CP du 25 mars 2025 du Département de l'Hérault en date du 8 avril 2025 annonçant l'accord d'une aide financière au titre de l'année 2025 ;

Vu le projet de convention d'objectifs 2025, ci-annexé, à conclure avec le Département de l'Hérault ;

Vu l'avis favorable de la commission « Action sociale et solidaire » du 3 avril 2025 ;

Considérant que le bilan d'activité 2024 du Lieu d'Accueil Enfants Parents, présenté lors de la commission Action sociale et solidaire du 3 avril dernier, montre une fréquentation en hausse constante et confirme la pertinence et le fort intérêt de ce dispositif de soutien à la parentalité sur le territoire ;

Considérant que le Département de l'Hérault, suite à sa commission permanente en date du 25 mars 2025, a décidé d'attribuer le versement complémentaire de 3 787€ au titre de l'exercice 2025 pour le LAEP, de sorte que la participation financière du Département de l'Hérault pour l'année 2025 est maintenue à hauteur de 5050€ ;

Considérant que La Domitienne s'engage à optimiser la qualité de l'organisation et du fonctionnement du LAEP au profit des enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent ou adulte référent, et que, pour ce faire, il est essentiel de poursuivre notre partenariat avec le Département de l'Hérault en établissant cette convention pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2025, et en autorisant le Président à la signer ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Thierry DAURAT, 6^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. APPROUVE les termes du projet de convention d'objectifs relative au fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants Parents à conclure avec le Département de l'Hérault pour le reste de l'année 2025, ci-annexé.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention à intervenir.

III. PRÉCISE que les crédits afférents sont inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARATP  

Délibération transmise au représentant de l'Etat le **30 MAI 2025**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **30 MAI 2025**

Signature du secrétaire de séance :

Nathalie PIQUES



REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20250520-DELIB_25_07